

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l’Energie et de la Mobilité, concernant
La modification des itinéraires par les opérateurs GPS

Monsieur le Ministre,

Le GPS est une technologie très pratique quand elle fonctionne. Or, force est de constater que ce n’est pas toujours le cas, notamment en ce qui concerne le Parc Artisanal d’Ouffet.

Avec la modernisation et la démocratisation des moyens de géolocalisation et l’abandon des cartes routières papier, je m’interroge sur la communication entre les Services publics et les distributeurs de systèmes GPS.

En effet, il n’est pas rare que les informations données par les GPS, qui sont suivies par le conducteur, ne soient pas en adéquation avec la réalité de la route. C’est notamment le cas pour le Parc Artisanal d’Ouffet puisqu’au lieu d’indiquer la route nationale comme itinéraire, les GPS indiquent aux conducteurs un parcours empruntant les routes secondaires et les petites routes. Certes, le Parc Artisanal est correctement géolocalisé mais le parcours proposé par ceux-ci oriente les chauffeurs sur des voiries inadaptées et, dans ce cas, interdites aux camions. Par ailleurs, il convient de souligner que cela induit des conséquences désastreuses pour les routes communales qui sont bien moins adaptées à cet important charroi.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous indiquer la marche à suivre pour faire modifier un itinéraire par les différents opérateurs GPS? De plus, en ce qui concerne les zonings et les Parcs Artisanaux, ne serait-il pas opportun de modifier systématiquement les itinéraires afin de conseiller les routes nationales et ce, dans l’intérêt de tous?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Henry:

Les fournisseurs d'appareils GPS sont des opérateurs privés qui disposent de leur cartographie et de leurs algorithmes de calcul d'itinéraire. Ces éléments (cartes et algorithmes) couplés au choix de l'utilisateur dans les paramètres de l'appareil (type de véhicule, critère d'optimisation tel que le plus court chemin ou le plus rapide, choix des voiries en priorité) définiront des itinéraires. Cependant, ces itinéraires proposés par les GPS se doivent d'être adaptés par les utilisateurs en fonction du trafic réel, des conditions de circulations, des conditions météo, de la signalisation réellement mise en œuvre.

Dans ce cas, il me semble que la solution que l'honorable membre m'expose à ce genre de problème de circulation locale doit se trouver en termes de politique de mobilité communale et dans la signalisation routière le long des voiries. Des arrêtés de police permettent en effet de limiter la circulation des véhicules à un certain tonnage ou à certaines dimensions. Des actions de contrôle de la part de la zone de police locale sur le respect de ces nouveaux arrêtés viendraient souligner ces actions.

La Commune d'Ouffet a donc tous les moyens d'action tant en termes d'arrêtés de police que de la politique de répression en matière de circulation.